

Diagnostic et rédaction de proposition de projet	
Termes de Référence	
Pays / Zone	Haiti – Grande Anse
Date de démarrage	1 ^{er} Décembre 2017
Sous financement :	PUI
Auteur(s)	Luc Mazoires, Chargé de programmes

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION

Le 4 octobre 2016, Haïti a été frappé par l'ouragan Matthew de catégorie 4, avec des vents allant à plus de 230km/h, provoquant de nombreux dégâts matériels, des inondations et des déplacements de population (plus de 15 600 personnes). Le passage de l'ouragan aurait fait plus de 1 000 victimes.

Il est important de considérer la situation de la Grande Anse de manière globale. Avant le passage de l'Ouragan, on observait déjà dans le département des problématiques structurelles : faible couverture assainissement, faible couverture en eau potable, Violences liées au genre (29% de femmes rapportent avoir été victimes de violences physiques, EMMUS), enfants isolés, couverture sanitaire faible, malnutrition chronique (deuxième département le plus touché avec 27% après le Nord Est, Enquête SMART 2012), malnutrition globale aigüe chez les enfants de moins de 5 ans (3,7%). Cette situation rend la population du département plus vulnérable au choc. Le département de la Grande Anse fait partie des zones les plus touchées par le passage de l'ouragan Matthew, qui a détruit sur son passage les habitations, les écoles, les points d'eau, les centres de santé et les cultures. Les problèmes actuels restent considérables et sont directement liés à une perte des moyens d'existence et principalement la destruction des maisons et des structures communautaires ainsi qu'à l'insécurité alimentaire.

En effet, environ 20% des ménages dans la Grande Anse ont fait état de migration d'au moins un membre de leur famille ce qui montre un problème de résilience des populations touchées juste après l'ouragan. L'évaluation de PUI sur les abris collectifs souligne des éléments clés de vulnérabilité comme la destruction totale des maisons (5720 personnes dans 41 centres collectifs), le manque de nourriture et d'eau potable dans les zones de retour. Selon une étude de l'EFSA (European Food Security Assessment) du 06/01/2017, l'insécurité alimentaire est particulièrement criante dans les zones rurales de la Grande Anse. Les types d'activités les plus touchés sont le commerce (19%), l'élevage (6%) et la production agricole (5%). Ces 3 types d'activité fournissent plus de la moitié du revenu moyen total des ménages dans les zones les plus touchées. Les ménages les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont les ménages dépendant principalement de la production de charbon, de l'agriculture vivrière, de l'élevage et du travail agricole journalier.

Suite à l'évaluation rapide des dégâts causés par le passage de l'ouragan Matthew, PUI s'est positionnée pour une réponse d'urgence dans le département de la Grande Anse. En coordination avec les autorités et les ONG présentes sur place, PUI a participé à la réponse d'urgence via la réhabilitation des structures de santé détruites par le cyclone et l'appui aux structures en dotation d'équipements, matériel médical et en médicaments essentiels.

Cette première intervention a permis de réactiver la présence de PUI en Haïti ainsi que le développement de nouvelles propositions de réponse sur des secteurs d'intervention prioritaires dans le département de la Grande Anse : Sécurité Alimentaire, Abris, WASH et Santé Primaire.

1.2. JUSTIFICATIONS DE L'EVALUATION

Cette consultance prévoit deux volets distincts mais inter-dépendants :

- Une évaluation de l'agglomération de Jérémie et de sa zone périphérique ;
- La rédaction d'une proposition de projet complète basée sur ce travail d'évaluation et le travail préliminaire réalisé par les équipes de PUI.

Cette consultance s'intègre dans le cadre de la PUI à un appel à projet du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) portant sur le renforcement de la résilience des populations urbaines de Jérémie. Le programme Indicatif National pour Haïti du FED a identifié le développement urbain comme l'un de ses 4 secteurs de concentration. La première phase du programme urbain du 11ème FED, Urbayiti, a comme objectif global de promouvoir le développement économique et social d'Haïti et à la résilience des populations vulnérables.

PUI a défini une stratégie d'intervention qui servira de base au travail du consultant pour développer une proposition de projet complète suite à son travail d'évaluation et à la note conceptuelle soumise par PUI en novembre 2017.

01

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. OBJECTIF GENERAL

Approfondir et formaliser le positionnement de PUI dans la zone de Jérémie, Grande Anse.

Le consultant aura pour tâche de poursuivre le travail engagé par les équipes PUI en développant une proposition de projet répondant aux besoins préalablement identifiés et justifiés.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Obtenir une lecture générale du fonctionnement de l'agglomération de Jérémie d'un point de vue politique, social et économique ;
- Identifier les dynamiques à l'œuvre et les caractériser ;
- Définir une approche dans le cadre d'un projet urbain ;
- Rédiger une proposition de projet ainsi que ses annexes répondant aux critères de sélection de l'appel à projet « URBAYITI - Résilience des populations urbaines de Jérémie et Les Cayes » basée sur la note succincte existante ;

3. TACHES

3.1 ANALYSER LE TERRITOIRE ET LES DIFFERENTS GROUPES DE POPULATION

Identifier les zones les plus vulnérables, catégories de la population les plus vulnérables (selon statut, âge, sexe, catégorie professionnelle, etc.) de la zone de Jérémie et définir les critères de vulnérabilité qui permettront de distinguer ces groupes.

Inclure l'identification des risques saisonniers et ceux à plus long terme liés aux facteurs environnementaux, et la création d'un profil de vulnérabilité.

Cette analyse devra prendre en compte le contexte et les vulnérabilités (climat, géographique, infrastructures physiques, risques) :

- a. Analyse de la structure du tissu urbain ;
- b. Des dynamiques ;
- c. Des zones/ points d'intérêt (ex. zones à fort risque).

3.2 ANALYSER LES CONDITIONS DE VIE ET LA PERCEPTION DE LA POPULATION CONCERNANT CES CONDITIONS

Confronter les informations obtenues par l'approche quantitative avec des informations qualitatives en prenant en considération les besoins identifiés par les populations d'une part et par les autorités et acteurs non étatiques d'autre part afin de favoriser l'implication des deux parties dans le futur projet : Obtention d'une compréhension plus complète du fonctionnement de la population vis-à-vis de son territoire, de son occupation et de son accès aux services de base.

3.3 IDENTIFIER LES ACTEURS LOCAUX ET LEURS INTERACTIONS

A l'aide de tableaux, de cartes, d'entretiens (ex : OCHA, ministère de l'agriculture), lister les différents acteurs (société civiles, autorités, ONG, agences UN, bailleurs) et les classer selon leur degrés d'intérêt et d'influence positive et négative. La zone et le domaine d'intervention de chaque acteur et leur mandat doivent être précisés ainsi que les dynamiques existantes entre ces derniers.

Evaluer comment les acteurs locaux et potentiels partenaires peuvent jouer un rôle positif dans la réponse aux besoins identifiés.

3.4 EVALUER LES PRIORITES LOCALES AUTOUR DES BESOINS ET IDENTIFIER LES CAPACITES LOCALES ET LES RESSOURCES AFIN DE REpondre A CES BESOINS

Travail à réaliser sur la base des résultats des étapes précédentes.

3.5 IDENTIFIER LES CONTRAINTES, LES LIMITES ET LES OPPORTUNITES SUR LE TERRAIN

Décrire les contraintes sécuritaires, institutionnelles ou logistiques qui peuvent être à l'origine de difficultés à la mise en place du projet. Identifier les opportunités et facteurs pouvant favoriser la mise en place du projet.

3.6 DEFINIR UNE INTERVENTION BASEE SUR LES DONNEES RECUEILLIES ET LA NOTE SUCCINCTE

Rédiger une proposition de projet sur la base de la note succincte validée par le bailleur en intégrant les éléments pertinents de l'évaluation menée.

Ce travail comprend le formulaire complet de demande, le budget et le cadre logique ainsi que le ou les rapports produits dans le cadre de cette consultance et tout autre document pertinent. La préparation de cette proposition de projet se fera en concertation avec l'équipe de PUI.

4. METHODOLOGIE

La méthodologie est à l'initiative du consultant et fait partie intégrante de la proposition technique.

Néanmoins, l'évaluation devra contenir les données quantitatives (base de données, cartes, questionnaires) et qualitatives (entretiens, focus-groups, etc.) nécessaire à la définition et la justification de l'intervention proposée.

Remarque : La méthodologie sera discutée avant le début de la consultance

4.1. BRIEFING EN PREPARATION DE LA MISSION

Trois briefings seront réalisés :

- Un premier avec le pôle Caraïbes au siège de PUI ou via vidéo-conférence, afin de cadrer la mission, les objectifs généraux, les attentes, etc. ;
- Le deuxième à Port-au-Prince afin de cadrer la mise en place, le cadre logistique, la sécurité, etc. ;
- Le troisième à Jérémie afin de déterminer l'organisation et la mise en place du diagnostic et d'aborder plus en détails le positionnement de PUI dans la zone.

4.2. DOCUMENTS CLES

Les documents suivants sont considérés comme étant une base de travail pertinente pour la réalisation des tâches attendues :

- Internes :
 - Pack PUI de diagnostic initial en SANME ;
 - Note succincte soumise ;
 - Les bases de données SIG relatives à l'agglomération de Jérémie.
- Externes :
 - Lignes directrices de l'appel à projet et annexes ;
 - Haïti : Profils des moyens d'existence en milieu rural, mars 2015 ;
 - Rapport d'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire dans le contexte de la sécheresse basée sur l'Approche de l'Economie de Ménages (AEM), février 2016 ;
 - Evaluation approfondie des impacts de l'ouragan sur la sécurité alimentaire suivant l'approche EHA dans les huit (8) zones de moyens d'existence du pays, mai 2017 ;
 - Les rapports rédigés par Impact initiatives/ Agora sur l'agglomération de Jérémie ;
 - Le plan d'ensemble de l'intervention de la société Farmex sur l'agglomération.

4.3. CONTACTS

Les personnes ou structures suivantes sont considérées comme pertinentes considérant la menée du diagnostic. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et devra être complétée :

- A Jérémie :
 - Equipe PUI, Jérémie ;
 - Direction Départementale (DD) de l'Agriculture de Jérémie ;
 - La DD du MPCE/ CDCSAONG ;
 - Mairie (attention, le Maire principal est souvent en déplacement à Port au Prince) ;
 - Les CASEC des sections communales concernées ;
 - La Chambre du Commerce ;

- Le responsable du marché de Jérémie ;
 - L'entreprise FARMEX en charge de la réhabilitation du système d'adduction d'eau potable ;
 - Le délégué départemental.
- A Port au Prince :
 - Equipe PUI, Port au Prince et notamment le gestionnaire de base de données ;
 - Le Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure ;
 - Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;
 - Le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire ;
 - Impact Initiatives ;
 - ACTED ;

5. ORGANISATION DE LA MISSION

5.1 CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPE DE DIAGNOSTIC / MISSION EXPLORATOIRE

L'équipe de diagnostic est composée d'un consultant qui aura la charge de mener l'entièreté des tâches attendues. En concordance avec la méthodologie proposée, il pourra s'entourer de l'équipe qu'il souhaite en prenant les coûts à sa charge et en les intégrant dans sa proposition financière.

Celui-ci doit avoir un profil recherche, maîtriser le contexte haïtien, parler et écrire parfaitement français (le créole haïtien est un atout) et une expérience d'évaluation en milieu urbain et rural, en eau, hygiène et assainissement pour des structures internationales.

5.2 ORGANISATION LOGISTIQUE, SECURITAIRE ET ADMINISTRATIVE

Le consultant s'organisera de manière autonome quant à ses déplacements, son logement ainsi que sa nourriture, ces derniers éléments devant être intégrés dans l'offre.

Durant la période de diagnostic terrain, le consultant pourra bénéficier des structures logistiques de PUI si celles-ci s'avéraient disponibles (voiture, bureau, internet). Le cas échéant, le consultant devra s'organiser de manière autonome.

Concernant le processus d'enquête, le consultant pourra s'appuyer sur le système de collecte d'informations existant sur la mission Haïti via Kobo collect. Des smartphones pourront être mis à disposition pour la réalisation des enquêtes.

Durant l'ensemble de la période de diagnostic, étant mandaté par PUI, le consultant s'engage à respecter les règles de fonctionnement de la structure (sécurité, visibilité) ainsi que les documents cadres de celle-ci (charte, ROI, politiques Antifraude, PEAS, Protection de l'Enfant).

5.3 DISPOSITIF DE SUIVI

Le suivi terrain sera réalisé avec le coordinateur terrain de PUI basé à Jérémie par le biais de note d'avancement envoyée à chaque fin de semaine.

Une réunion à mi-parcours sera organisée de manière s'assurer que les orientations prises par le consultant répondent bien aux besoins de PUI.

5.4 CHRONOGRAMME

Exemples :

Activités	Durée
Phase de préparation : (revue des documents et briefings)	3 jours
Phase de terrain : Recueil des données	20 jours
Phase analyse et formalisation des résultats	7 jours
Définition du cadre logique	1 jour
Rédaction de la proposition de projet et des annexes	5 jours
Total	36 jours

6. LIVRABLES ATTENDUS

6.1. RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Suivant la trame établie, le rapport de diagnostic est composé d'un minimum de 25-30 pages hors annexes.

Un brouillon du rapport d'évaluation et un cadre logique complet devront être présenté au point focal (chargé de programmes) et validé d'entreprendre la phase de rédaction ; la date sera convenue en amont.

Le rapport devra être remis en version électronique.

Un exemplaire électronique au format word (**.doc ou .docx**) et pdf devra être envoyé à la même date de rendu final.

Une série d'annexes devra être jointe au rapport et notamment :

- La base de données de l'enquête quantitative au format Excel (**.xls ou .xlsx**) composé d'un onglet avec les données brutes et d'un onglet avec les données analysées (graphiques intégrées dans le rapport modifiables) ;
- La base de données des contacts réalisés, personnes rencontrées avec l'ensemble des informations nécessaires à leur qualification, contact (titre, téléphone, email), implication, analyse ;
- Le calendrier du diagnostic mis à jour à la suite de la réalisation du diagnostic ;
- La bibliographie utilisée pour réaliser le rapport ;
- Un dossier des photographies prises durant la mission et permettant de visualiser les éléments du rapport ;
- Toutes les bases de données SIG utilisées, récupérées, créées à l'occasion de l'évaluation au format shape (**.shp**).

6.2. UNE PROPOSITION DE PROJET

Elle comprendra :

- Les principaux éléments de l'évaluation ;
- La stratégie d'intervention argumentée ;
- Les principaux éléments de programmation du projet (objectif général, objectif spécifique, résultats, indicateurs, ressources) ;
- Les annexes suivantes : Cadre logique, Budget et tout autre document attendu par le bailleur.

6.3. UN DEBRIEFING

Un débriefing sera organisé avec le point focal mission et avec le ou les points focaux du siège.

7. BUDGET

Le consultant proposera dans son offre un budget détaillé comprenant l'ensemble des chapitres usuels à considérer (transport, RH, logistique, etc.) et n'excédera pas 10.000 EUR (dix mille euros).

8. ANNEXES

1. Carte de zonage de l'agglomération de Jérémie ;
2. Carte d'identification des zones d'habitat précaire ;
3. Lignes directrices de l'appel à projet.

9. CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront présenter en français :

- ✓ Une offre technique présentant :
 - La compréhension des enjeux de l'étude et des Termes de Référence (TdR) : développement d'une problématique et formulation de questions auxquelles l'offre propose de répondre ;
 - La méthodologie et outils proposés pour l'évaluation ;
 - Le chronogramme présentant les détails pour la réalisation de chacune des phases d'évaluation. Le planning proposé devra inclure un temps de briefing sur la mission, ainsi qu'au siège dans la mesure du possible.
- ✓ Une offre financière comprenant un budget détaillé par rubriques (honoraires, autres coûts) ;
- ✓ Un CV actualisé ;
- ✓ Un exemple d'études similaires ;
- ✓ Références.

Les candidats devront envoyer l'ensemble de cette documentation en format électronique aux adresses suivantes : lmazoires@premiere-urgence.org. Cc : callard@premiere-urgence.org ; hti.adj-cdm@premiere-urgence.org

La date limite pour la présentation de dossiers est le **24 Novembre 2017**.